Commune de
LES ADRETS
(Isère)

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

Séance du mercredi 14 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 septembre à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de Les Adrets dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire en salle du conseil, sous la présidence du Maire, Madame Delphine PERREAU.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 13/09/2022

Etaient présents :
M. BOUSSUGES François, M.BRUNET-MANQUAT Florian, M.DUCROS Joël, Mme FINET Tiffenn, M. LICANDRO Raphaël, Mme MARTIN-ARGOUD Laurie, Mme PERREAU Delphine, M. PETIOT Noël, Mme RIVENS Sophie, Mme THIEFFENAT Sabirine, Mme DE YPARRAGUIRRE Nathalie.
Représentés : M.CARTIER-MILLON Damien par M.BRUNET-MANQUAT Florian, M. GONSSOLLIN Philippe par Mme MARTIN-ARGOUD Laurie.
Absents : M. COLNAGHI Claude, Mme CORDIER Valérie.

PREFECTURE DE L'ISERE
19 SEP. 2022
SECTION COURRIER

Secrétaire de séance : M.DUCROS Joël
Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19h09

ORDRE DU JOUR

1- **Prix de vente public et distribution du livret de jeux d'aventure.**

2- **Création d'une piste verte et autorisation de défrichement.**

3- **Autorisation exceptionnelle pour location du podium à l'office du tourisme de Prapoutel.**

1- Prix de vente public et distribution du livret de jeux d'aventure.

Arrivée de Mme DE YPARRAGUIRRE Nathalie à 19h12.

Madame le maire, demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix de distribution des livrets à titre gratuit ou à titre payant.

Si le choix du conseil municipal se porte sur une vente des livrets et dans l'attente de la création d'une régie sur la commune, Madame le maire, demande au conseil municipal de fixer le prix de vente public des livrets « jeux d'aventure »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de distribuer les livrets à titre payant.
Fixe à quatre euros (4 €) le prix de vente public.
Nombre de voix :
Pour : 12 Contre : 1 Abstention :

Arrivée de M. GONSSOLLIN Philippe à 19h37.

2- Création d'une piste verte et autorisation de défrichement.

Vu les dispositions du code forestier et notamment les articles L341-1,2,3 et 7
M. Joël DUCROS, 1er adjoint, expose au conseil municipal le projet :
Dans le cadre de l'aménagement des pistes de VTT de descente, la commune des Adrets et la SEM

T7L souhaitent sécuriser le bas de la station de Prapoutel en créant un itinéraire dédié à la pratique du VTT.
La création d'une piste en faible pente, utilisable par tout public, a pour but de regrouper les Vététistes de descente sur un itinéraire unique de retour à la station dont le détail est joint en annexe n°1 et 2.

Ces travaux représentent un linéaire de 900 m sur une largeur de travail de 3 m, dont 750 m sont situés en forêt communale sur les parcelles cadastrales AB41, C2 et C168 dont le détail par parcelle est joint en annexe n°3,4 et 5.

Le linéaire en forêt représente une surface de 2 250 m2 soit 0,225 ha dont la vocation forestière est durablement compromise et dont la finalité ne peut être considérée comme utile à la gestion forestière. Ceci justifie donc la demande d'une autorisation de défrichement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide:

D'approuver ce projet dans les conditions exposées ci-dessus.
De solliciter auprès de M. le préfet l'autorisation de défricher ces parcelles cadastrales qui représentent une surface de 0 ha 2 ares 25 ca.
D'autoriser Madame le maire à déposer au nom de la commune cette demande d'autorisation de défrichement pour les parcelles cadastrales précitées et à signer tout document et acte relatif à ce projet.
Nombre de voix :
Pour : 7 Contre : 1 Abstention : 5

3- Autorisation exceptionnelle pour location du podium à l'office du tourisme de Prapoutel.

M. Joël DUCROS, 1er adjoint, fait part à l'assemblée de la demande formulée par l'Office de Tourisme de Prapoutel de pouvoir utiliser une partie du podium de la commune (4x5 et sans chapiteau) dans le cadre de leur manifestation « LPAT DH CUP », une épreuve de la coupe pour le championnat régional Auvergne Rhône Alpes de VTT de descente du 17 au 18 septembre.

M. Joël DUCROS, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le prêt et le montant de la location de ce matériel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de louer à l'Office de Tourisme de Prapoutel une partie du podium de la commune (4x5 et sans chapiteau) pour la période du 17 au 18 septembre.
Fixe à 1000 euros le prix de la location dans le cadre de cette manifestation.
Nombre de voix :
Pour : 13 Contre : Abstention :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures et 30 minutes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé les Conseillers présents.

Le Secrétaire de séance,
M. Joël DUCROS

Le Maire,
Mme PERREAU Delphine

MAIRIE DES ADRETS (Isère)

Commune de
LES ADRETS
(Isère)

ANNEXE N° 1 du procès-verbal du conseil municipal extraordinaire- séance du mercredi 14 septembre 2022

PREFECTURE DE L'ISERE
19 SEP. 2022
SECTION COURRIER

- Implantation de la piste

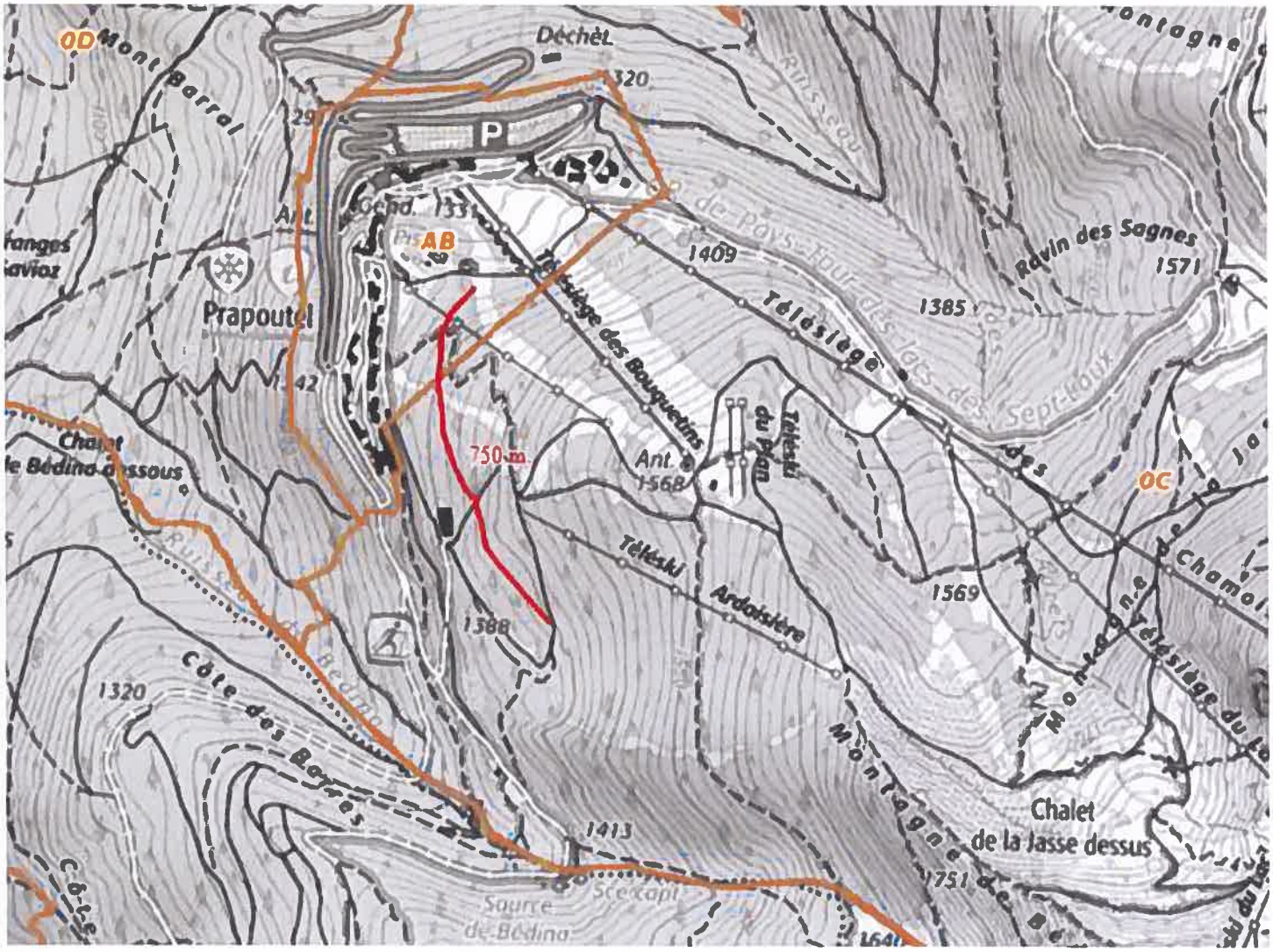

PREFECTURE DE L'ISERE
19 SEP. 2022
SECTION COURRIER

- Les sections cadastrales concernées sont la section AB, parcelle 41 et section C parcelles 2 et 168.

